



Châtelleraut, le 21 juin 2018
Monsieur Jean-Pierre ABELIN
Maire de Châtelleraut
Président du CCAS et de la CAGC
Hôtel de Ville
86100 CHATELLERAULT

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour le jeudi 28 juin 2018

Monsieur le Maire-Président,

Dans le cadre de l'appel à la journée d'action intersyndicale initiée par la CGT, FO, l'UNEF, l'UNL et la FIDL, et pour permettre aux personnels des collectivités d'engager les actions qu'ils jugeront nécessaires de prendre ce jour-là, le syndicat CGT des agents actifs et retraités de la ville Châtelleraut, du CCAS et de la CAGC dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents des 3 collectivités pour le jeudi 28 juin 2018.

Avec les personnels qui décideront la grève, notre organisation portera notamment les revendications suivantes, tant sur le plan national que local :

- Une réelle négociation salariale, immédiate, avec le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuelles, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique et CHSCT) ;
- L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ;

- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers, dont la CNRACL, ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ;
- Le rétablissement du 1% CNFPT.
- L'abandon du projet de décret régressif portant sur le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Le syndicat CGT des agents actifs et retraités de la ville Châtelleraut, du CCAS et de la CAGC est partie prenante de cette initiative et s'oppose à ces politiques régressives. Dans ce cadre, le syndicat CGT des agents actifs et retraités de la ville Châtelleraut, du CCAS et de la CAGC dépose un préavis de grève de 0h à 24 h pour l'ensemble des agents de la ville, du CCAS, de la CAGC concernant la journée du jeudi 28 juin 2018.

Recevez, Monsieur, le Maire-Président, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le syndicat CGT des agents actifs et retraités de la ville Châtelleraut, du CCAS et de la CAGC

Julien DELHOUME

Secrétaire général